

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : MME DARRIET – LAPORTE – GUIRAUDON
MM NORMANT - BOURREL – BALADE – MANGIEU- LAFOSSE - GARRIGUES
CHALOUPIN – BIRAC – DROUHIN DAGAULT

Absents excusés : MME RISPAIL ayant donné procuration M. BALADE
MME GOUDENECHÉ ayant donné procuration à M. DUMENIL

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

En préambule à l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur Jean François CHALOUPIN prend la parole pour informer le Conseil Municipal qu'il doit quitter la séance et qu'il donne procuration à Monsieur André BOURREL pour les délibérations à venir.

Par ailleurs, Monsieur Jean François CHALOUPIN demande solennellement à ce que le sujet de l'église soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Monsieur CHALOUPIN précise qu'il a interpellé plusieurs fois Monsieur le Maire sur le sujet, notamment concernant l'ouverture permanente de la porte de l'église ainsi que sur la gestion de ce bâtiment par des tiers. A ce jour, il précise que rien n'a été fait et rien n'a été résolu. Monsieur le Maire décide de mettre le sujet de l'église à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'une délibération de principe a déjà été prise concernant ce sujet. Il avait été décidé une participation communale à hauteur de 10 €/mois et par agent. Monsieur André BOURREL trouve ce montant un peu élevé mais déclare voter favorablement. Monsieur le Maire précise que cela se fera au choix de l'agent (ou prévoyance ou complémentaire). Monsieur le Maire soumet la délibération au vote pour la prévoyance du personnel. Elle est adoptée à l'unanimité.

N° 2018-028

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique paritaire en date du 29 Août 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De participer à compter du 1er octobre 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- ✓ *De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée,*
- ✓ *De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.*

Il est précisé que ces deux participations ne peuvent se cumuler, chaque agent devra faire un choix quant au contrat choisi et renoncé à la participation de la collectivité sur l'autre.

COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les principes de la loi NoTre notamment au niveau des compétences de l'eau et de l'assainissement. L'Etat demande aux Communautés de Communes de s'emparer de ces compétences et ce dès le 1er janvier 2020 mais les derniers ajustements de la loi permettent de repousser cette date butoir au 1er janvier 2026 si certaines conditions sont réunies et notamment que les Communes votent en faveur de ce report.

Monsieur Guillaume NORMANT fait remarquer au Conseil Municipal que des prémices de fusion des principaux syndicats et régies du territoire n'ont pas permis de trouver un consensus immédiat c'est pourquoi, aujourd'hui il est proposé de surseoir à la date butoir et de bénéficier de cette prolongation. De plus, il note que les dernières modifications de la loi permettent aux Communautés de Communes de ne plus se saisir de la compétence de l'assainissement des eaux pluviales.

Concernant l'assainissement collectif des eaux usées, Monsieur André BOURREL demande si ce dernier peut être envisagé à terme pour le secteur de la Route de la Gravette. En effet, tous les rejets des assainissements individuels (une vingtaine de maisons) sont versés dans le ruisseau de la Lattelougue qui fait office de fossé et partent directement au Beuve ce qui, sur le plan écologique équivaut à une pollution non négligeable. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a déjà sollicité le Syndicat de Castets en Dorthe sur le sujet, que ce dernier semble d'accord sur ce dossier mais que sa réalisation n'est pas prévue dans l'immédiat. Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT demande la constitution d'un dossier sur ce sujet afin de ne pas être pris au dépourvu si l'opération est validée. Cette proposition est appuyée par Messieurs MANGIEU, NORMANT, BOURREL et BIRAC. Il est donc décidé de créer un Comité de Pilotage sur ce dossier et qu'une rencontre avec le Syndicat de Castets en Dorthe soit convenue.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote pour le report du transfert à la Communauté de Communes du Sud Gironde des compétences eau et assainissement. Elle est adoptée à l'unanimité.

N° 2018-029

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal le cadre réglementaire désormais applicable concernant les compétences Eau et Assainissement :

- *La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi NOTRE, en son article 64 IV a acté le caractère obligatoire des compétences Eau et Assainissement des eaux usées pour les communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.*
- *Toutefois, le caractère obligatoire de ce transfert de compétences et ses modalités ont fait l'objet de nombreux débats parlementaires.*

Adoptée au terme de ces débats, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, promulguée au Journal officiel n°179 du 5 août 2018 apporte un assouplissement au caractère obligatoire dès 2020 de ces prises de compétences par les communautés de communes, avec une possibilité de report à 2026.

En effet, en son article 1, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 stipule :

« Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas [...] les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire [...] de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes

membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026. »

Eu égard à l'importance de la réorganisation qu'induirait le transfert de ces compétences à la CdC d'une part, aux enjeux techniques et financiers d'autre part, Monsieur le Maire met en avant qu'il est nécessaire de se donner du temps pour étudier de manière fine les incidences et préparer sereinement les évolutions induites.

Il précise que la décision du report à 2026 de la prise des compétences Eau et Assainissement des eaux usées n'impacterait pas la compétence SPANC déjà du ressort de la Communauté de communes.

Aussi, vu la position unanime du conseil communautaire réuni le 17 septembre 2018, favorable au principe de report de la prise de compétence par la CdC à 2026, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'opposer au transfert des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement collectif à la CdC du Sud Gironde le 1^{er} janvier 2020 et de solliciter le report de ce transfert obligatoire de compétences à 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement collectif à la CdC du Sud Gironde le 1^{er} janvier 2020 et de solliciter le report de ce transfert obligatoire de compétences à 2026.

PROJET BATIMENT TECHNIQUE

Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT présente en détail le projet de l'Atelier Communal qui a fait l'objet de plusieurs réunions de la Commission Bâtiments ainsi que d'une réunion avec le personnel communal. Monsieur Guillaume NORMANT annonce qu'une réunion sera prochainement organisée avec les services du Syndicat des Eaux et du SICTOM afin des réaliser les travaux en bonne coopération. Au vu du montant prévisionnel des travaux se montant à 130 000 €, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil de délibérer pour opter pour un marché à procédure adaptée N° 2018-031

Vu le Code le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28 ;

Vu le projet de construction d'un bâtiment technique,

Vu l'enveloppe financière des travaux déterminée à 130 000 € H.T.

Monsieur le Maire propose d'opter pour une procédure adaptée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *OPTE pour la procédure adaptée pour les travaux de construction d'un bâtiment technique*
- *CHARGE Monsieur le Maire de faire publier l'avis d'appel public à la concurrence*
- *DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché à procédure adaptée ainsi que toutes pièces ou tous documents se rapportant à cette décision*

Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT présente trois devis pour l'étude de sol de ce projet.

Après examen, le Conseil Municipal se prononce pour la société GEOFONDATION pour un montant de 1 680.00 € TTC.

Délibération n° 2018-032

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la construction de l'atelier communal, il y a lieu de faire réaliser une étude géotechnique par une entreprise spécialisée. Cette étude concerne une mission G2AVP. Trois entreprises ont été consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition du Bureau d'études GéoFondation de Mérignac, proposition la moins disante, pour un montant de 1 400 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la faisabilité de cette étude.

HAMEAU DES SOURCES

Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT aborde le dossier de la voirie du Hameau des Sources.

Il informe qu'il a eu un rendez-vous avec l'entreprise AGTP, entreprise désignée à l'époque pour les travaux, pour l'achèvement du chantier avant le 5 décembre prochain.

Plusieurs éléments ont dû être modifiés notamment en raison de la construction de Mme ANTOINE face au lotissement, à la réalisation d'une noue, etc ...

De plus, il rappelle comme il est prévu dans le cahier des charges du lotissement que seule la voie principale, à savoir l'actuelle Impasse Séguès, sera réalisée en bicouche avec bordures, l'Impasse de la Lattelouge étant spécifiée comme chemin d'accès.

Enfin, il convient d'établir une autorisation de M. DUBIEF qui a réalisé sa clôture légèrement en retrait des bornes car le bicouche ira jusqu'à sa limite de propriété.

Le devis était au départ d'environ 13 000 € HT. Après réactualisation et travaux supplémentaires, il devrait atteindre les 14 000 € HT. Monsieur le Maire contactera le maître d'œuvre, Monsieur ESCANDE, Géomètre. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux dans les délais les plus brefs.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMPTE-RENDU DES REUNIONS

➤ PLUI

Monsieur Guillaume NORMANT signale au Conseil Municipal qu'il a assisté, en compagnie de Monsieur le Maire et de Monsieur André BOURREL à la dernière réunion de la Commission d'Urbanisme de la Communauté de Communes concernant le PLUI à Saint Macaire. Cette réunion avait pour but la mise en commun des remarques des communes sur le projet de PADD. En premier lieu, une intervention d'un représentant de la Chambre d'Agriculture a mis en avant la volonté de protéger les zones AOC sur le territoire. Autre vision développée lors de cette intervention : la réticence des propriétaires de terres sur la vente de leurs biens en vue d'une création de nouvelle exploitation a fait germer l'idée que les collectivités pourraient se rendre acquéreurs de ces terres par préemption en vue d'installation de nouveaux agriculteurs par baux locatifs.

Ensuite le Bureau d'Etudes a fait le bilan des remarques des Communes sur le PADD, remarques qui pour nombre d'entre elles sont les nôtres. Par ailleurs, certaines remarques ont été aménagées selon les desiderata des services de l'Etat. En ressort là aussi, la volonté de favoriser l'acquisition par les Communes de biens immobiliers afin de pouvoir fournir un parc de logements aux loyers raisonnables, inférieurs au prix du marché.

➤ SICTOM

Monsieur Guillaume NORMANT donne compte-rendu de la dernière réunion du SICTOM qui a eu lieu hier au soir. Après les différentes décisions du Président et le vote du règlement intérieur, la principale information de la réunion était le projet de Centre de Tri Départemental prévu à Saint Denis de Pile (9 syndicats, 639 000 habitants). Une SPL a été créée pour cette opération et la participation du SICTOM est de l'ordre de 138 670 €, moins l'adhésion de 25 000 € déjà versée. Les travaux devront durer environ un an et demi pour début 2022.

➤ SISS

Monsieur Jean Pierre BALADE a assisté à une réunion du SISS dont ressort qu'il y a beaucoup plus d'élèves cette année que les années précédentes.

➤ SIRP

Madame Mélanie DARRIET fait le compte rendu de la dernière réunion du SIRP. Elle précise qu'un projet de classe numérique est en cours et qu'une visite de la classe de Mme Maylis DAVID, institutrice à Castets en Dorthe, a eu lieu et a été très instructive sur le sujet. De plus le Commission Bâtiment a donné son compte rendu sur les travaux à effectuer, dont pour l'école de Bieujac, le remplacement des deux fenêtres côté cour.

Enfin une Commission Médiation a été mise en place pour gérer les conflits avec les parents. Une personne de chaque commune doit être désignée (Saint Pardon a déjà nommé sa déléguée, Mme PIERS). Monsieur Frédéric BIRAC se porte candidat et reçoit l'approbation de l'ensemble du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue de plusieurs réunions publiques concernant le PLUI courant octobre.

- Monsieur Jean Philippe MANGIEU fait état de trois points qu'il voudrait évoquer dans ces questions diverses :

Tout d'abord, Monsieur Jean Philippe MANGIEU fait part de son étonnement quant à l'absence totale d'évènements ou de manifestations prévus sur la Commune à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 Novembre 1918. Il précise que nous sommes à 5 semaines de la commémoration et il trouve fort dommageable que rien n'ait été prévu pour cet évènement.

Ensuite, Monsieur Jean Philippe MANGIEU évoque la problématique des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) et se demande s'il serait possible que la Commune s'empare du sujet, ne serait-ce que sur quelques heures. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a, par le passé, fait effectuer des TIG. Monsieur Frédéric BIRAC émet le souhait de bien mener ce genre de dossier et qu'il convient de faire très attention avant de se lancer. Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT n'est pas favorable à la mise en place de TIG car il juge que cela serait aujourd'hui trop compliqué pour une commune comme la nôtre.

En dernier lieu, Monsieur Jean Philippe MANGIEU signale au Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de Mme Hélène RASSIS de « La Maison » qui demande si cette missive peut être lue lors de la séance.

Le Conseil Municipal donne son approbation pour la lecture de cette lettre.

« Cher Monsieur Le Maire, chères conseillères et chers conseillers, En ce mois de septembre 2018, mois de rentrée où le journal culturel mensuel gratuit distribué sur l'Aquitaine JUNKPAGE a pour couverture la phrase "demain je me révolte", je prends la décision aujourd'hui mercredi 26 de vous adresser ces quelques mots. C'est un mouvement de révolte intérieure qui me pousse à vous écrire ce que je vous ai dit oralement plusieurs fois mais le proverbe dit "Les Paroles s'envolent, les écrits restent". Et vous connaissez mon goût pour les citations... Aujourd'hui je vous éCRIS des mots simples: un grand MERCI pour votre engagement auprès de l'association Encore des Tiroirs Cachés. Quelle est cette urgence à vous témoigner encore plus fort ma reconnaissance? C'est limpide et fort. Je viens d'apprendre par les réseaux sociaux que les deux fondatrices du Canap'Café, situé rue Maubec à Langon, ont dû prendre "la douloureuse mais nécessaire décision de fermer le lieu". Si vous n'en avez jamais entendu parler, si vous n'avez jamais eu l'occasion d'y aller, sachez que le Canap'café est à la fois: "un salon de thé proposant des produits bio/locaux de qualité dans un cadre convivial et chaleureux, une librairie enfants mais aussi avec des ouvrages santé et bien-être, un espace de vente de Jeux et jouets en bois, un lieu de restauration du midi et possède un espace pour des ateliers variés en direction des enfants/adolescents/adultes". Ce lieu unique sur Langon a ouvert ses portes il y a trois ans et demi, en même temps que notre chère Maison, café social et culturel à Bieujac. Vous comprendrez aisément que cette nouvelle me touche particulièrement car elle résonne en miroir avec ce que nous proposons au sein de notre association. Certes, ce qui nous différencie vraiment est notre structure juridique puisque le Canap'café est une entreprise sans oublier notre géo-localisation. Mais au fond, nous portons les mêmes valeurs, nous avons le même objectif: offrir un lieu de rencontres, de partages, de bien-être, d'écoute, de découvertes... si INDISPENSABLE à l'équilibre de notre société !!! Ce genre de nouvelle est le reflet d'un monde qui marche sur la tête. On sait bien que les gens souffrent, que parfois cela les rend aigris, au point de s'isoler. Alors comment ne pas voir l'absolu nécessité de ce type de lieu ? Il ne s'agit pas d'accuser qui que ce soit car les choses sont très complexes mais il faut bien se rendre à l'évidence, ce genre de situation se répètent ici ou là; des lieux ferment, des projets s'arrêtent parce que celles et ceux qui s'en occupent s'épuisent, ne tiennent plus car ils ne se sentent pas soutenus, pas accompagnés. Ils ont souvent soulevés des montagnes, cherchés des solutions, en ont trouvé mais la machine infernale du pouvoir de l'argent est plus forte... C'est pourquoi aujourd'hui, il y a une urgence pour moi à vous dire que sans vous, sans

vos soutien, sans votre confiance, La Maison, café social et culturel, dans notre joli village de Bieujac, n'aurait pas cette ampleur, cette aura sur notre territoire. Certes, cela existe parce que des personnes y ont cru, ont envie de s'y engager, que d'autres se sont appropriés les possibles et que depuis 2015 nous sommes de plus en plus nombreux à y mettre de l'énergie, à le faire vivre quotidiennement... mais c'est bien normal pour un projet dont l'adage est "On est plus fort à plusieurs". Et rien de cela n'existerait sans vous, sans la volonté politique affichée de soutenir les dynamiques associatives pour que le village de Bieujac soit un lieu où il fait bon vivre, où chacun à sa place, où l'individu est pris en considération pour favoriser le collectif et le bien vivre ensemble ! Oui, en ce mois de changement de saison, en cette semaine de pleine lune, en cette période d'écriture de notre Projet Social associatif à présenter à la CAF (notre deuxième précieux partenaire) pour clore notre année de pré-figuration et espérer obtenir l'agrément Espace de Vie Sociale, la tension est forte et cela rend certainement le besoin de vous remercier encore plus fort. Vous savez que je suis comme ça, que par exemple, je transmets la Langue des Signes Française entre autres parce que selon moi, la communication entre les êtres, si différent qu'ils soient, est primordiale. Tout n'est pas toujours rose, rien n'est jamais acquis, la remise en question est toujours nécessaire mais surtout savoir mettre des mots sur ce que l'on ressent permet d'avancer alors je vous le dis : "Vous êtes de précieux partenaires et je suis fier d'habiter notre village". Je suis triste aussi de voir que des lieux qui nous ressemblent, qui ont la même force politique au sens citoyen du terme, sont fragilisés (comme à Rions), voir abandonné par force (là à Langon). Heureusement, il y a aussi d'autres endroits de résistance et ici ou là des projets pointent le bout de leur nez (Pompéjac) et cela réchauffe le cœur ! Soyez fiers de vous, soyons fiers de nous et poursuivons ensemble cette belle aventure pour le bonheur de toutes celles et ceux qui ont besoin de lien social. Je vous remercie d'être à cette place, engagé.e.s pour votre commune, je vous souhaite un bon conseil municipal. »

Hélène Rassis, tricoteuse de projets pour La Maison, café social et culturel au sein de l'association
Encore des tiroirs Cachés

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 45